

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mercredi 28 mars 2018**

Date de convocation	22 mars 2018
Date d'affichage	22 mars 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	52 (dont 9 pouvoirs)
Votants	52 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 28 mars à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Saint Denis des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, Mme Sophie DOLLON, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARME), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL, M. Christian LANDEAU, M. Daniel LAUGER (représentant M. Eric BARBIER), Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. André-Pierre GUITTET), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Didier LOUVEAU (représentant M. Denis SCHOEFS), M. Bernard MALLET, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Jean THOREAU, M. Didier TORCHÉ (ayant reçu pouvoir de M. Michel MARY), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), M. Pierre BOULARD, M. André-Pierre GUITTET (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY (ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Denis SCHOEFS (représenté par M. Didier LOUVEAU), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Pascale LEVÊQUE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Patricia VILLARME (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET).

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves HERMELINE

FIBRE OPTIQUE : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2018

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique (SmsAn),

Vu la délibération n° 20-01-2015-005 en date du 20 janvier 2015 portant validation de l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte d'Aménagement numérique,

Vu la délibération n°26-09-2017-022 du 26 septembre 2017 relative à la validation des travaux pour la première tranche du déploiement de la fibre optique

Vu le rapport du Président présentée par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge du Logement et de l'aménagement numérique,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE qu'en 2017, la Communauté de communes a initié un programme de travaux d'un montant de 1 460 500 € pour le déploiement de la fibre optique sur diverses communes du territoire.

PREND ACTE que pour 2018, il est proposé de retenir le plan de déploiement suivant comprenant les points de mutualisation 11, 22, 77, 73, 42, 41, 66, 28, 56, 91 et 52 conformément aux cartes jointes et aux zones identifiées comme prioritaires par le Syndicat mixte d'Aménagement numérique.

EST INFORME :

- du coût de cette seconde tranche pour un investissement total de 1 606 000 €.
- que chaque plaque n'est pas desservie à 100 % car la fibre n'est pas installée pour les habitations les plus lointaines car trop coûteuses.

VALIDE cette programmation,

AUTORISE le Président à notifier cette délibération au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 1

Fait et délibéré en séance publique

Le 28 mars 2018

Pour extrait conforme

Le 28 mars 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180328-D_28_03_18_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

Affichage : 06/03/2018

Le Président,

M. Didier REVEAU